

# FACE À LA CRISE, RELANCE PAR LE LOGEMENT SOCIAL

Le 5 octobre 2009, Journée mondiale de l'habitat, un symposium a été organisé par l'Association internationale des locataires (IUT) à Bruxelles. L'ASLOCA y était. Compte-rendu.



François Zutter  
Délégué de l'ASLOCA  
auprès de l'IUT

«S'attaquer à la crise avec un nouveau plan pour des logements abordables», tel a été le thème du symposium organisé le 5 octobre 2009 à Bruxelles

l'augmentation des investissements dans le logement social pouvait être une des réponses adéquates à la détérioration de la situation économique et pouvait être une contribution majeure à la reprise de l'économie locale. Selon un rapport du Professeur Michael Smyth de l'Université d'Ulster (Irlande), en période de récession, les investissements publics devraient se concentrer dans des domaines qui peuvent fournir les plus grands bénéfices sociaux et économiques.

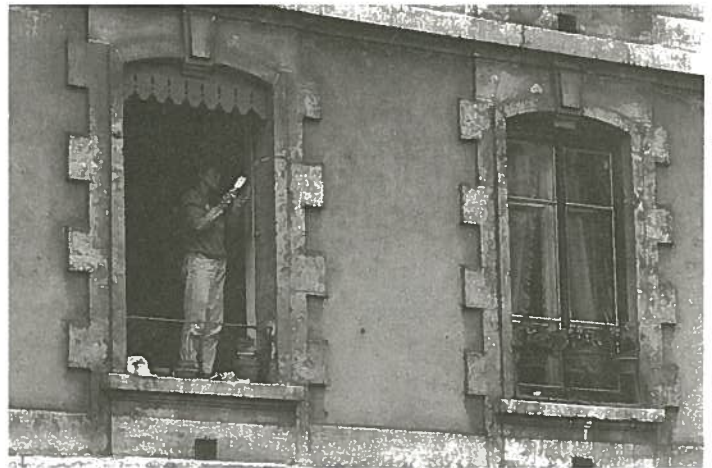
## Un moyen contre la crise

Investir dans les logements sociaux est ainsi estimé par ce spécialiste comme l'un des meilleurs moyens de contrer la

« Chaque Etat membre de l'Europe peut obtenir jusqu'à 312 millions d'euros pour investir dans l'assainissement des logements »

dans le cadre de la Journée mondiale de l'habitat. Les intervenants ont ainsi eu l'occasion de développer l'idée que

crise. D'autant qu'en créant des emplois on contribue au développement durable de manière plus optimale que par d'autres



En Suisse, dans le cadre du premier programme conjoncturel anticrise, 100 millions de francs ont été votés pour l'assainissement énergétique des bâtiments en 2009. INTERFOTO

programmes d'investissements financiers. La création d'emplois dans la construction n'a-t-elle pas un effet multiplicateur? On estime en effet que 100 emplois créés dans la construction en créeraient 70 à 90 ailleurs.

## Bénéfices non monétaires

La création de logements sociaux a également des effets bénéfiques non monétaires: combattre le sans-abrisme, favoriser les économies d'énergie, améliorer l'environnement, promouvoir une plus

grande cohésion sociale, ... En avril 2009, le Parlement européen et les 27 Etats membres ont adopté un amendement au règlement du Fonds européen de développement régional qui permet aux Etats membres d'utiliser des fonds européens pour investir dans les travaux d'amélioration énergétique et d'énergie renouvelable dans le logement. Chaque pays membre peut obtenir jusqu'à 312 millions d'euros, soit 4% du montant total du fonds de 7.8 milliards d'euros!

[www.iut.nu](http://www.iut.nu)

## ET EN SUISSE...

La Confédération a pris des mesures anticrises avec des effets sur le logement:

1. Dans le cadre du premier programme conjoncturel anticrise, **100 millions de francs** ont été votés pour l'assainissement énergétique des bâtiments en 2009.

2. Dans le cadre du 2<sup>e</sup> programme conjoncturel anticrise, **50 millions de francs** ont été débloqués en faveur de l'énergie pour la promotion de projets de chauffage à distance, de remplacement de chauffages électriques par des pompes

à chaleur, des chauffages à bois ou des chauffages solaires et pour des investissements dans des installations photovoltaïques. Par ailleurs **10 millions de francs** ont été mis à disposition de la promotion du photovoltaïque sur les immeubles.

3. En parallèle, le Parlement a adopté la révision de la loi sur la taxe CO<sub>2</sub>. Il a été décidé qu'une somme de **200 millions de francs par année, pendant 10 ans**, serait affectée à l'assainissement des immeubles, alors qu'en principe la taxe devait être neutre fiscalement car redistribuée aux contribuables

## PRÉCISION

Suite à l'article «Roms en Europe» paru dans le numéro 191 du Droit au logement, l'Association Yenisch Suisse rappelle qu'ils ne se considèrent pas faisant partie des Roms et qu'en Suisse on trouve essentiellement des Yenisch (environ 40000) dont la moitié s'est trouvée dans l'obligation de se sédentariser et des Manouches